La révision des dommages de guerre devant le Sénat

Au début de la séance, le Sénat a refusé à M. Levasseur les crédits pour le haut-commissariat des loyers.

Le Sénat a discuté ensuite le projet relatif à la révision des pensions.

M. HENRI CHERON, rapporteur général, demande de prolonger de deux ans les demandes de révision des pensions. Après discussion le nouveau délai est prolongé jusqu'au 31 décembre 1928, seulement pour les veuves non remariées.

Le Sénat passe ensuite au projet relatif à la prolongation des dossiers de dommages de guerre.

M. CHENEBENOIT, sénateur de l'Aisne, demande à M. Chauvin, Sous-Secrétaire des Régions libérées pourquoi les dossiers n'ayant pas été soumis à un comité de préconciliation, sont examinés par le comité central. Il ajoute que les sinistrés réclament la stricte justice.

M. CHAUVIN donne une longue explication sur le fonctionnement du comité de préconciliation.

Il ajoute qu'il a préparé un projet de loi qui permettra aux sinistrés, lorsque le comité de préconciliation aura émis son avis d'accepter sa décision en ne formulant pas, dans les trente jours de sa signification, un pourvoi contre elle.

M. Chauvin demande pour cela crédit de quelque temps et le Sénat adopte alors, à l'unanimité la prorogation jusqu'au 31 décembre 1926, pour l'examen des dossiers par le comité central de préconciliation.

Séance mercredi, à 15 heures.

LE FRANC EN HAUSSE

La livre sterling a clôturé à 130,72 contre 131 la veille. Le dollar à 26,94 contre 27,01.

Les cent francs belges à 122 fr. 10 contre 123 fr. 20 la veille.

19.000 FRANCS DE NUMÉRAIRE ET BIJOUX VOLÉS DANS UN CAMBRIOLAGE A NŒUX-LES-MINES

Une des bandes de malfaiteurs qui pullulent dans nos régions s'est attaqué, l'autre nuit, à l'habitation de M. Abdon Grassemy, 47 ans, épicier, route Nationale. C'est en rentrant, vers minuit, avec sa femme et sa fille, après avoir assisté à un concert de l'Harmonie municipale, que les époux Grassemy constatèrent le cambriolage dont ils avaient été victimes. Tous les meubles avaient été fouillés et le linge éparpillé par terre ; une boîte contenant 9.500 fr. et une autre 1.500 fr. avaient disparu ainsi que trois montres en or et argent. Différentes marchandises ont également été enlevées par les malfaiteurs.

On doit se trouver en présence de l'exploit de professionnels, car des Bons du Trésor et différents titres, qu'ils jugèrent compromettants, ont été laissés sur place. Le préjudice total est estimé à environ 19.000 francs.

Aucune trace d'effraction n'a été relevée. On suppose que les malfaiteurs ont pénétré dans le débit à l'aide d'un passe-partout ou d'une fausse-clef, car M. Grassemy, en rentrant, a constaté que la porte d'entrée de son magasin avait été verrouillée, alors qu'avant de partir, il l'avait fermée à clef. Un active enquête est ouverte par la gendarmerie pour découvrir les malfaiteurs.

LA FIN NAVRANTE DE DEUX ÉPOUX

Un drame navrant s'est déroulé hier soir dans une humble habitation occupée par les époux Vanhove, à Bresles. M. Anatole Vanhove, 58 ans et son épouse 48 ans, sans ressources, malades et délaissés par leurs enfants, décidèrent hier de mettre un terme à leur terrible situation. Pour se donner le courage d'affronter la mort, les deux désespérés absorbèrent une grande quantité d'alcool pur, le mari arrosa le lit et les meubles avec du pétrole. Ensuite, les deux époux se couchèrent et mirent le feu au lit. En l'espace de quelques instants, la chambre fut en flammes. Lors de les pompiers, aidés de la population parvinrent à maîtriser l'incendie et à pénétrer dans la chambre, ils trouvèrent les cadavres des deux malheureux qui avaient succombé à l'asphyxie.

LE DRAME DE LYON

M. LOUIS SEUX A PERDU L'USAGE DE LA PAROLE

Le professeur Etienne Martin, médecin légiste, a remis, aujourd'hui, à M. Jourdain, juge d'instruction, son rapport concernant les conditions dans lesquelles fut tiré par le jeune Gabert, fils du jardinier, le coup de carabine qui blessa grièvement M. Louis Seux. Les minutieuses expériences et les savantes recherches auxquelles s'est livré l'éminent criminologi. le lui ont permis de formuler les précisions suivantes : 1° le coup de carabine a été tiré à une faible distance presque à bout portant, ainsi qu'en témoignent les tatouages de poudre qui, depuis la nuit tragique sont restés gravés sur l'épiderme du blessé ; 2° M. Louis Seux a été atteint alors qu'il était debout, le corps légèrement penché en avant dans l'attitude d'un homme qui lutte ou qui se défend.

Le magistrat instructeur a demandé d'autre part, au professeur Martin de lui fournir un rapport médical destiné à éclaircir le point suivant : le blessé Louis Seux pourra-t-il un jour être interrogé ? La réponse de M. Martin sur ce sujet délicat sera donnée prochainement, mais en raison de l'état de santé actuel de M. Louis Seux, il y a tout lieu de craindre que cette réponse ne soit négative.

Le blessé, en effet, ne va pas mieux. Sa faiblesse est grande, et il se trouve physiquement incapable pour le moment de supporter un interrogatoire et de fournir la moindre explication sur les circonstances du drame de la villa Gillet. Les plombs qu'il a reçus dans le cerveau ont provoqué des lésions d'où il résulte une aphasie presque complète : il est frappé, d'autre part, d'hémiplégie qui paralyse ses mouvements du côté droit.

UN FILM REALISTE

...OU COMMENT DES BANDITS AMÉRICAINS DÉVALISÈRENT LES MEMBRES D'UN CLUB

Un vol particulièrement audacieux vient d'être commis en plein jour par une demi-douzaine de bandits, dans un Club bien connu de Brooklyn, et en présence de plusieurs centaines de personnes, parmi lesquelles se trouvaient certainement quelques policemen. La chose a été rendue possible par le subterfuge suivant :

Les voleurs arrivèrent en auto devant le Cercle en question et tandis que l'un d'eux, après avoir installé devant la porte d'entrée un appareil de cinéma, commençait à tourner la manivelle, ses complices sortaient des revolvers et criaient : « Haut les mains ! » aux membres entrant et sortant du bâtiment. Délicatement, sans trop se presser, les pseudo-acteurs dépouillèrent les gentlemen de leurs montres et de leurs portefeuilles. Le public américain, habitué à voir des prises de films en plein rue, fut très étonné par les protestations véhémentes des clubmen dépouillés de leurs biens et on rit de bon cœur quand les farouches bandits poussèrent ces messieurs à l'intérieur. Ce ne fut qu'après le départ en auto des « acteurs » que l'on retrouva les victimes enfermées dans une petite pièce et que l'on comprit qu'il s'était agi cette fois d'un film particulièrement réaliste.

UN COCHER TROUVE UNE FORTUNE DANS SA VOITURE

M. Lesage, voiturier au service du maire de Nancy, étant de passage à Vierzon, entra à l'Hôtel de France.

En remontant dans sa voiture, quelques instants plus tard, il y trouva une liasse de titres de valeurs anglaises, dont le montant est considérable.

Aucun coupon n'a été détaché de ces valeurs depuis vingt ans.

Le voiturier a déposé sa trouvaille à la [illegible]

Pour obtenir un meilleur rendement des impôts

L'Union générale des fonctionnaires de l'enregistrement nous communique l'ordre du jour suivant :

« Les employés supérieurs de l'enregistrement ayant eu connaissance par la presse des projets élaborés par les groupes de gauche de la Chambre ; convaincus que le rendement des impôts sur le revenu confié à l'administration des contributions directes n'aura son plein effet que par l'utilisation des documents des bureaux de l'enregistrement (répertoire général, déclarations de succession, contrats de toute nature) et par les vérifications au siège des sociétés, banques, études, greffes, etc. ; que ces agents ont acquis une expérience et une compétence particulières dans l'interprétation juridique de ces documents ; déclarent que la fusion des services chargés de la taxation du capital et du revenu est indispensable ; que la fusion des administrations de l'enregistrement et des contributions directes peut être immédiate, sans création d'emplois par la collaboration de tous les agents de l'enregistrement au contrôle des impôts sur le revenu ; que l'ensemble des renseignements puisés dans les documents de l'enregistrement permettrait d'asseoir sans inquisition ni vexation l'impôt sur le revenu sur une base plus juste et plus rationnelle ; et sont convaincus que l'application de ce système est susceptible, en augmentant dans une proportion notable le nombre des assujettis et en évitant les fraudes d'apporter au Trésor un supplément de recette de l'ordre de plusieurs milliards ».

LE SCANDALE HONGROIS DES FAUX BILLETS FRANÇAIS

Le journal « Morgen », de Vienne, publie de nouvelles révélations sur le scandale des faux billets de mille francs fabriqués par des Hongrois et saisis en Hollande. Il est établi que le colonel Jankovitch, le principal inculpé, qui est, comme on l'a annoncé, le beau-frère de l'actuel ministre de la guerre hongrois Czaly, transporta lui-même les billets, muni d'un passeport diplomatique. Le « Morgen » estime qu'il s'agissait dans cette « mission » à la fois d'une manœuvre de certains milieux patriotes pour faire baisser le franc et un moyen de procurer des ressources à l'agitation réactionnaire nationaliste.

Une personnalité du ministère de l'intérieur hongrois aurait fait, cet été des ouvertures dans ce sens à un ami qui en informa un journal socialiste de Budapest.

« Les clichés, aurai dit alors cette personnalité à son interlocuteur, sont déjà aux mains du professeur Meszaros, tandis que le papier est fabriqué en Allemagne. »

Le professeur Meszaros est bien connu à Vienne, où il fut arrêté en 1922 pour avoir fabriqué des billets de cinq cents couronnes tchèques en vue d'alimenter la propagande irrédentiste slovaque. Il fut alors mis en liberté à la demande du gouvernement hongrois et reçut une chaire à l'Université de Budapest.

A. Marchandier LILLE 11 Rue St Pierre St Paul. TSF Catalogue E illustré franco 0f60
Etrennes exceptionnelles aux SANS FILISTES Demandez ma Notice E. A.

UNE DOUBLE CATASTROPHE DE CHEMIN DE FER EN ESPAGNE

Une dépêche de Madrid donne les détails suivants sur la catastrophe de chemin de fer survenue entre les stations de Cieza et de Blanca-Abaran. Après le déraillement de l'express de Madrid à Carthagène, tous les voyageurs valides étaient accourus au secours des blessés, au nombre de huit, tous grièvement atteints. Alors que les travaux de sauvetage se poursuivaient, un train mixte, composé de wagons de marchandises et de wagons de voyageurs, arrivait de Cieza à une allure accélérée. Le mécanicien de ce train n'ayant pas connaissance du déraillement de l'express de Carthagène, jeta le train mixte sur les débris amoncelés des voitures brisées de l'express. Le choc fut terrible. Le mécanicien et le chauffeur du train mixte furent tués sur le coup. Des débris de la première voiture de ce convoi on retira cinq cadavres. En outre, cinq voyageurs et le serre-frin étaient sérieusement blessés.

LA RESPONSABILITÉ D'UN CONDUCTEUR DE TRAIN

Un conducteur de train de la Compagnie du Midi, M. Castagnier, ayant, en fermant la portière d'un wagon sans avis préalable, blessé grièvement un voyageur, le chemineau a été condamné à 100 francs d'amende et 1.000 francs de dommages-intérêts : la Compagnie étant tenue pour responsable.

DÉCOUVERTE D'UN SQUELETTE DE PLÉSIOSAURE

On mande de Mexico à l'Exchange Telegraph que près de Arispo-Sonora (Mexique) on a découvert le squelette d'un énorme animal qu'on croit avoir été un plésiosaure.

Le gouvernement mexicain a envoyé des experts sur les lieux.

LA PAIX EN SYRIE

Selon les nouvelles officielles de Syrie, des demandes de soumission ont été présentées dans le sud du Liban. Ces jours derniers, dans la région de Damas, quelques coups de fusil ont été échangés dans la nuit du 27 au 28 entre les bandits et la population armée. Enfin, dans le Djebel druse, les manœuvres d'agitateurs venus de Palestine ou d'Egypte ne réussiront pas à empêcher le développement des mouvements de soumission.

D'autre part, on mande de Beyrouth au « Times » que les pourparlers de paix sont momentanément arrêtés. Sultan Attrache aurait pu accepter un accord sans trop de difficultés, mais il se trouve que, par ses engagements vis-vis des nationalistes de Damas, qui, de leur côté, ont conclu une convention avec le Comité palestinien, on se trouve donc en présence d'une situation extrêmement compliquée.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

LA TURQUIE N'ACCEPTE PAS LA DÉCISION DE LA S. D. N. AU SUJET DE MOSSOUL

Relevant les commentaires auxquels a donné lieu le traité turco-russe le « Hakkimieti Mwllie » estime que le fait de vouloir attribuer à tout prix un caractère agressif à cet acte, dicté par des considérations de sécurité décèle une mauvaise foi évidente.

La Turquie a conscience qu'elle a besoin de la paix pour la restauration de son patrimoine national mais elle ne reculerait devant aucun sacrifice si son honneur et ses intérêts entraient en jeu.

L'arrêt de la Société des Nations est loin de signifier une sentence définitive puisque, la juridiction de l'assemblée de Genève ne peut atteindre la Turquie qui n'était pas représentée.

Le journal considère les déclarations des ministres anglais comme une manœuvre destinée à amener la Turquie à faire de nouvelles propositions dans l'esprit de la décision de la S.D.N. et il ajoute : « Aucun acte n'émanera de la Turquie comportant l'acceptation même implicite de la décision de Genève. Si les hommes d'Etat britanniques sont de bonne foi ils devraient prendre eux-mêmes l'initiative des propositions.

LES DOCKS BRULENT TOUJOURS

On annonce que le feu qui a éclaté avant-hier soir à Buénos-Aires, dans les docks, continue à faire rage. Les dégâts sont déjà évalués à quatre millions de pesos argentins.

On craint que l'incendie ne se propage aux réservoirs de pétrole de l'Anglo Mexican City.

NOS BELLES FAMILLES

La famille dont nous donnons aujourd'hui la photo est celle de M. Olivier Chuin, mineur, demeurant rue du Blanc Ballot, à Salomé.

Cette intéressante famille ne compte pas moins de huit enfants dont l'aîné a 15 ans et le dernier 5 mois.

Comme on le voit, aucun, sauf l'aîné, n'est à même encore d'apporter à ses parents l'appoint précieux d'un salaire. La situation de ces derniers est donc particulièrement difficile.

Aussi, faut-il souhaiter que les Pouvoirs Publics s'émeuvent en faveur du père, à qui il est vraiment impossible, comme à tant d'autres, hélas ! d'élever convenablement une famille si nombreuse !

LA FAMILLE CHUIN-DESOATOIRES, DE SALOMÉ

Après 11 ans d'absence un soldat reparaît

IL RACONTE UNE HISTOIRE TOUCHANTE MAIS INVRAISEMBLABLE

Depuis 1920, Charles Picotin, né le 10 février 1885, à Brienon (Yonne), était officiellement mort et décoré, à titre posthume, de la croix de guerre et de la médaille militaire. Le tribunal civil de Clermont-Ferrand, à la requête de la famille et de l'autorité militaire avait, en effet, jugé décédé le fantassin Picotin (Charles), de la classe 1905, disparu le 6 Septembre 1914, au cours du combat livré près de Monthyon.

Or, vers la fin du mois de septembre, un homme se disant être Charles Picotin, et apportant toutes preuves pour appuyer son affirmation, se présentait au parquet de Clermont-Ferrand pour signaler qu'il était toujours de ce monde et demander la révision du jugement l'ayant envoyé « ad patres ».

Au juge d'instruction commis aussitôt pour informer sur cette affaire de revenant, Charles Picotin fit la déclaration suivante :

« — Le 6 septembre 1914, au cours de la bataille de la Marne, je fus atteint de commotion cérébrale par suite de l'éclatement d'un obus. J'ignore dans quelles conditions j'ai été évacué du champ de bataille. Je n'ai souvenance que d'avoir roulé longtemps dans un train.

» Quand j'ai repris mes sens, je constatai que j'avais été recueilli par les Allemands et que j'étais leur prisonnier. Il faisait nuit quand le train qui m'emportait stoppa dans une gare allemande. Je réussis à m'évader et je me réfugiai dans une propriété en escaladant le mur de clôture. Le lendemain, j'y fus découvert par la propriétaire. Par bonheur cette femme était Belge. Elle eut pitié de moi. Loin de me livrer aux autorités militaires, elle m'attacha à son service et je restai caché chez elle pendant toutes les hostilités. Après l'armistice, ma protectrice, retournant dans son pays, me comprit parmi les serviteurs qu'elle ramenait en Belgique. Et je viens de la quitter pour venir ici faire constater que je vis toujours ».

Pressé de question, Charles Picotin ne put fournir d'autres précisions sur sa protectrice, ainsi que sur les lieux où il avait séjourné pendant et depuis la guerre.

— Je ne me souviens plus de rien, s'est-il borné à dire. Pensez donc, quand on a été bouleversé par un obus comme je l'ai été, ça dérange le cerveau et la mémoire.

Ne croyant nullement à l'amnésie... accidentelle du mort-vivant, le parquet de Clermont-Ferrand l'a remis entre les mains de l'autorité militaire.

Charles Picotin, mis à la disposition du conseil de guerre de Paris a été, hier, transféré à la prison du Cherche-Midi, sous l'inculpation de désertion devant l'ennemi.

L'enquête dont a été chargé M. Caron, commissaire à la police judiciaire, a déjà établi qu'un Charles Picotin a séjourné à Paris pendant la guerre et qu'il a fait, à l'époque, l'objet d'une plainte. S'agit-il du Charles Picotin à l'amnésie si singulière. C'est fort probable. La femme qui eut à se plaindre de Charles Picotin n'a pu, jusqu'ici être retrouvée pour être confrontée avec le « revenant ».

Quoi qu'il en soit, la justice militaire est convaincue que Charles Picotin n'est qu'un déserteur.

UN DÉPUTÉ COMMUNISTE RENVOYÉ EN CORRECTIONNELLE

M. Jacques Doriot, député communiste de la Seine, était arrêté le 12 octobre dernier, à la suite d'une réunion tenue au siège des Syndicats de la rue Grange-aux-Belles pour avoir frappé des agents et en particulier le brigadier des gardiens de la paix Maillard, qui resta trois semaines alité à la suite des coups qui lui furent portés.

M. Barnaud, juge d'instruction, ayant remis en liberté M. Doriot, vient de renvoyer le député de la Seine devant la police correctionnelle pour voies de faits à agents. Il sera défendu par Me André Berthon.

UN CONGRÈS DE RECEVEURS BURALISTES

Le Congrès des receveurs buralistes a adopté une série de vœux.

L'assemblée s'est déclarée hostile à la fonctionnarisation, telle qu'elle est projetée. Elle demande l'augmentation des remises sur les timbres, les tabacs et l'application de la journée de huit heures.

AVIS

Un concours d'admission à un emploi de rédacteur dans les bureaux de la Sous-Préfecture d'Abbeville aura lieu à Amiens, dans l'une des salles de la Préfecture, le jeudi 21 janvier 1926, à 9 heures du matin.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des conditions du concours à la Préfecture du Nord, 1re division, bureau du secrétariat général.

MINISTÈRE DU COMMERCE

LÉGION D'HONNEUR

Nous avons appris avec plaisir la promotion d'Officier de la Légion d'Honneur de M. Emile VINCENT, chef du cabinet du Ministre du Commerce, ancien chef du cabinet du Ministre du Travail. Après avoir appartenu à l'Université, M. Emile Vincent a été le collaborateur dévoué de toutes les œuvres de défense des intérêts de notre région et notamment des sinistrés. Il a rendu, dans ses diverses fonctions, des services importants qui font que sa rosette sera unanimement applaudie.

M. Georges HUISMAN, chef de cabinet du Ministre (P.T.T.) est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. A. G. Huisman qui est un universitaire des plus distingués, agrégé d'histoire, chargé de cours à Douai, est presque de nos compatriotes par les relations et l'attachement qu'il a pour notre région. Nous sommes heureux de le féliciter.

Dernière heure

La Catastrophe d'Amiens

LA CONDAMNATION DE VERHAEGHE

(De notre correspondant particulier)

Amiens, 29 décembre. — Le jugement du mécanicien Albert Verhaghe, prévenu d'homicide et blessures par imprudence, pour avoir occasionné la catastrophe du 13 août, à Amiens et dont l'affaire avait été mise en mise en délibéré le 22 décembre 1925, vient d'être rendu aujourd'hui par M. Lamy, vice-président, comme nous le disions en première page.

C'est devant une salle houleuse, comme à la précédente audience, composée en grande partie de cheminots, que le verdict fut lu.

Auparavant, M. le président Lamy a jugé quelques flagrants délits dénués d'importance et expédié les affaires courantes ; ceci pour pimenter sans doute l'intérêt de la sentence impatiemment attendue.

Notons néanmoins en passant le cas de M. Caron, chauffeur d'auto particulier d'un haut ingénieur de la Compagnie électrique « Force et Lumière », qui tua un vieillard de 79 ans en parcourant le bas-côté en marche arrière. Comme il est prouvé que le chauffeur opéra cette manœuvre pour faire des économies d'essence pour la Compagnie, qui exige un strict contrôle de ce produit, le tribunal se montra indulgent et condamna Caron à un mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende.

Enfin, le jugement sensationnel dans un silence lourd. (Il est trois heures et demie).

Les attendus sont basés sur les faits de la catastrophe, le bilan des victimes et sur les faits de l'enquête que nous avons relatés il y a huit jours.

Repoussant toutes les explications techniques de Verhaghe et faisant siennes les explications de la Compagnie, notamment sur la manœuvre du frein et celle du dernier vert, reconnaissant toutefois que la composition du train a considérablement aggravé la responsabilité de la Compagnie, le tribunal condamne Verhaeghe à un an de prison avec sursis.

Des murmures prolongés se font entendre dans le fond de la salle.

La constitution de partie civile des cheminots est repoussée. Condamnée aux dépens.

Mme veuve Praert, qui demandait 454.062 francs de dommages-intérêts obtient 100.000 francs ; les enfants respectivement 20.000 et 30.000 francs.

Mme Stern, dont le mari succomba des suites de ses blessures, obtint 100.000 fr., ainsi que les époux Demoulins. — J. N.

M. LEDUC EST REMIS EN LIBERTÉ PROVISOIRE

La Chambre des mises en accusation a ordonné la mise en liberté, sous caution de 100.000 francs, confirmant ainsi l'ordonnance du juge d'instruction M. Giard, à laquelle le Ministère des Régions libérées avait formé opposition à M. Ernest Leduc, l'industriel du Nord, inculpé de tentative de corruption de fonctionnaire et outrages à M. Villequez, rapporteur au Ministère des Régions libérées, auquel M. Leduc avait offert 50.000 francs pour le favoriser dans la fixation de ses dommages de guerre et à qui il avait remis 1.000 francs d'acompte.

PLUS D'UN MILLION DE CHOMEURS EN ALLEMAGNE

« La Feuille de Huit Heures du Soir » écrit que, malgré la situation économique désastreuse, le bilan de la Caisse d'épargne est satisfaisant. Le chiffre des dépôts est de un milliard de marks. La Rhénanie y figure à elle seule pour 284 millions.

Le nombre des sans-travail, soutiens de famille, percevant des indemnités de chômages est passé dans la première quinzaine de décembre de 673.000 à 1.037.000, en augmentation de 57 % sur la quinzaine précédente.

LES MINEURS BELGES ACCEPTERAIENT UNE RÉDUCTION DE SALAIRE DE 3 %

Hier, a eu lieu dans tout le pays le referendum au sujet de la dernière proposition patronale impliquant une diminution de salaire de 3 % pour les mineurs.

Dans la région de Charleroi, les résultats officiels ne sont pas encore connus, mais dès à présent, il est acquis que les ouvriers mineurs se sont prononcés à une très forte majorité pour l'acceptation de la réduction de salaire.

Dans le Centre, 85 % des votes sont pour l'acceptation de la diminution de 3 %. Le bassin du Borinage a donné 7.058 voix en faveur de la proposition, ce qui représente 73 % des effectifs des houilleurs syndiqués.

LE INONDATIONS EN BELGIQUE

Les inondations prennent en Belgique le caractère d'une catastrophe. La Sambre et la Meuse sont sorties de leurs lits et menacent un peu partout l'industrie et la circulation des trains.

Les trains internationaux entre l'Allemagne et vice-versa ne pouvant plus circuler entre Liège et Ruy (Compagnie du Nord-Belge) empruntent les lignes de l'Etat-Belge.

A Jemmappes, les eaux ont envahi les terrains longeant le chemin de fer de Mons à Quiévrain. Dans cette localité on craint que la verrerie et les laminoirs soient bientôt forcés de chômer. La même crainte existe dans la vallée de la Sambre aux environs de Charleroi où il y a un an de nombreuses usines durent chômer par suite d'inondations.

Si la pluie persiste il sera bien difficile d'éviter la catastrophe de l'an dernier.

Le tragique suicide d'un poète de vingt-deux ans

M. Serge Essenine, dont on a annoncé le suicide, était âgé de 22 ans. Il était considéré généralement comme un des plus grands poètes russes actuels. Il avait épousé Mme Isadora Duncan quand elle vint à Moscou et y fonda une école de danses. M. Essenine voyagea avec elle en Amérique et en France.

Il a été trouvé dans la chambre d'un hôtel de Leningrad pendu et les veines coupées. La chambre était dans le plus grand désordre. On y a trouvé sur une table un fragment de poésie écrite avec du sang.

M. DOUMER DÉPOSE SES PROJETS SUR LE BUREAU DE LA CHAMBRE

A la fin de la séance le ministre des Finances a déposé sur le bureau de la Chambre son projet fiscal en blanc, le texte ne devant être définitivement arrêté qu'ultérieurement.

ROUBAIX

BUREAUX : 20, Grande Place. Téléph. 9-61
DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Les opinions de Séraphin

Pan ! Pan ! Je devais m'y attendre s'exclame le pauvre homme contrit. Pour avoir dit que mon épicier, à la seule annonce d'un projet de loi augmentant les impôts majorait le prix de ses marchandises, voilà que je reçois de très honorables commerçants en alimentation des lettres violentes. J'en ai mal à la tête. C'est comme si tout un rayon de boîtes de conserves venait de s'abattre sur moi. C'est un feu croisé de tomates, de flageolets, de pots de moutarde, de flacons, qui me prend pour cible. Je n'osé plus regarder aux étalages, pour y découvrir les prix nouveaux. J'ai peur d'apercevoir, sortant d'une boîte de sardines ou de macédoine, un petit bonhomme indigné, m'invectivant. Mais aussi, quel besoin avais-je de dire que mon épicier voulait gagner beaucoup d'argent ?

Ce pauvre épicier, tout de même, comme il est à plaindre. Allez donc faire entendre que les fonds de commerce d'alimentation, pas tous certes, se cèdent, après fortune faite, au bout de quelques années là, où il fallait autrefois vendre de la chandelle pendant vingt-cinq ans pour se retirer avec une modeste aisance, il suffit de moins de cinq ans pour être rentier !

Et, sans doute, je ne veux pas généraliser. Je sais qu'il y a de bons, de loyaux commerçants qui, honnêtes par principe, honnêtes même parce qu'ils ne sauraient faire autrement, se contentent d'un bénéfice normal.

Ceux-là sont comme moi. Ils ne veulent ni carosse ni autos, à la différence des autres qui roulent leurs clients et peut-être le fisc, et qui ont de belles limousines.

Nous devons, dit Séraphin, en conclusion, les louer et les plaindre. Les louer de leur loyauté commerciale. Les plaindre de se ranger, avec nous, dans le splendide royaume des « poires », où les habitants sont le plus dense au kilomètre carré. — E. B.

AU FEU !

Un incendie de peu d'importance s'est déclaré hier vers 8 h. 30, chez MM. Colpaert-Vanderôwecken, négociants en tissus, 32, rue du GrandChemin.

Le feu s'était communiqué au plancher par un charbon ardent qui était tombé du foyer, alors qu'on vidait le poêle.

Les voisins, armés de seaux d'eau, intervinrent en attendant la venue des pompiers, qui se rendirent facilement maîtres de ce petit sinistre. Quelques centaines de francs de dégâts, couverts par l'assurance.

LES VIOLENTS

Pour violences, une plainte a été déposée par M. Olivier Henri, contre M. Dedouvrandder Maurice, 41 ans, magasinier, à Roubaix, 44 bis, rue de l'Epidème.

Commandez votre coke à l'Usine à Gaz, 58, rue de Tourcoing ou au Magasin d'Appareils, 28, Grande-Rue, à Roubaix. 586

BACCHUS N'EST PAS CONTENT

Si le dieu des grappes, des pompes et du nectar s'est fâché, Mme Postier Berthe, rue des Longues-Haies, cour Debouvre, 14 est loin d'être satisfaite

Elle devait requérir en effet, hier, vers 15 h. 30 un agent du 3e arrondissement pour mettre à la raison la divinité déchaînée. Elle se présentait sous les traits d'un nommé Vandersmissen Théophile, 48 ans, maçon, d'origine belge, qui plongé dans une ivresse moins que douce, faisait un vacarme d'enfer, brisait des objets divers et causait un intolérable scandale. Le manteau propice couvrit de Noë la nudité. Le violon apaisant abrita M. Vandermissen, où il recouvra la raison et découvrit un procès-verbal.

A QUI LE VELO ?

Des agents du 2e arrondissement, en tournée de nuit, aperçurent un vélo abandonné à la rigueur du temps, au coura de la nuit du 28 au 29 courant, en face de l'immeuble portant le numéro 7 de la rue Newcomen. Ce vélo n'avait pas de plaque d'identité. Il est muni d'une plaque de contrôle.

Il a été déposé au commissariat de police où une enquête est ouverte pour en découvrir le propriétaire.

INFRACTIONS

Pour n'avoir pas suivi le sens unique, procès-verbal a été dressé contre : L... Michel, 21 ans, négociant, rue Neuve. L... Gérard, 21 ans, négociant, rue Henri Bossut.

REUNION DES MARCHANDS DE PLACE

Les marchands de place de Roubaix et environs se sont réunis à 6 h. 45, au Café du Commerce, 20, Grand'Place.

M. Vromal prend la présidence. Il donne la parole au secrétaire qui demande que la présidence d'honneur soit réservée à M. Thervais, président des vendeurs-étalagistes sur marchés de Lille et environs.

M. Janssens secrétaire adjoint de la Fédération, fait connaître qu'il a mandaté M. Vandenbanck pour le remplacer.

Le secrétaire annonce ensuite la démission de M. Gourquin, ancien président des vendeurs-étalagistes sur marchés de Lille et environs. Après quoi il donne lecture du rapport général de la Commission.

Avis favorable est donné en ce qui concerne le marché de Tourcoing et les démarches à faire pour le déplacement prévu en raison de la foire de Roubaix sont envisagées.

Compte-rendu est ensuite donné de la situation financière qui est approuvé avec mention de confiance à la Commission.

Dans une excellente causerie, M. Thervais a fait l'éloge du secrétaire Odent, ainsi que de la Commission.

Le bureau, pour l'année 1926, a été ainsi constitué : Président, M. L'Héritier ; vice-président, M. Vroman ; secrétaire, M. Odent ; trésorier, M. Deltète ; commissaires : MM. Walbraeven et Monnier ; vérificateurs : MM. Flinois et Rangotte

En fin de séance, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« Les marchands de place de Roubaix et environs remercient M. Thervais de sa causerie relative au groupement syndical. Elle est un encouragement aux marchands de se grouper de plus en plus pour la défense de leurs droits.

La famille forraine n'est pas un vain mot. Avec un peu de bonne volonté des membres participant à la Fédération, les réfractaires se grouperont si on sait leur faire comprendre leur devoir qui est de venir se joindre à l'organisation, en un groupe compact, susceptible de faire aboutir les revendications.

Les marchands de place déclarent s'élever contre le projet de nouveaux impôts, dont l'application ne saurait être que désastreuse pour le commerce.

Et se séparent aux cris de Vive le Groupement des marchands de place ! »

Delespaul-Havez CHOCOLAT Corona A CROQUER Le Premier apprécié, toujours le Meilleur

VISITES A L'HOPITAL

A l'occasion du Nouvel An, une visite supplémentaire pour les parents des malades en traitement à l'Hôpital de la Fraternité, aura lieu le vendredi 1er janvier, de 11 heures à midi.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Le rôle de l'impôt général et des impôts cédullaires sur les revenus ou bénéfices réalisés au cours de l'année 1920 établis au titre de l'année 1921, sont entre les mains de M. le percepteur de Roubaix-Ouest et mis en recouvrement à partir de ce jour.

AVIS DU BUREAU DE BIENFAISANCE

Une adjudication aura lieu pour fourniture de mille quintaux de farine au Bureau de bienfaisance. S'adresser au Secrétariat, 119, rue Pellart à Roubaix.

FANFARE CYCLISTE DU NORD TOURISTE

Ce soir mercredi, à 20 heures, répétition générale.

CHORALE DES MUTILES

Répétition pour les barytons ce soir à 19 h. 30, chez M. Lorlion, 4, rue des Fossés.

VENTE A LA CRIEE DU MINCK

Journée du 29 décembre

Harengs, 120 kil., 0.22 et 0.27 la pièce ; Colins noirs, 100 kil., 3 fr. le kilo ; limandes, 150 kil., 3 fr. le kil. ; merlans, 180 kil., 2.50 le kil. ; morues, 200 kil., 4 fr. le kilo.

ETAT CIVIL

Naissances. — Paule Lendir, rue du Capitaine Aubert, 47 ; Blanche Devadder, rue de la Chaussée, 13 ; Barthélemy Pruvost, rue des Fondeurs, 7 ; Suzanne Desurmont, rue Pauvrée, 13.

Publications. — Charles Porchet, commerçant à La Madeleine (Nord) et Amélie Becker, s. p. à Crespin (Nord) ; Remi De Keyser, caoutchoutier, rue du Moulin, 174 ; et Laure Deroubaix, infirmière, rue Coligny, 29.

Décès. — Adrien Duflot, 50 ans, rue de Soultise, 40 ; Florence Delecluse, épouse Gaudfrain, 44 ans, rue Darbo, 0, cour Vertruist, 1 ; Marie Phalempin, 1 an, rue Marie Buisine, 42, cour Lefèvre ; Jacques Destombes, 6 mois, rue Saint-Vincent-de-Paul, 15 ; Auguste Quint, 75 ans, rue Saint-Quentin, 41 ; Céline Bailleul, 30 ans, épouse Callier, rue d'Artois prolongée, 20 ; Henri Vandenberghe, rue d'Aguesseau, cour Cavrois, 2, 58 ans ; Mathilde Ackaert, 18 ans, rue de la Barre d'Or, 41 ; Pharaïde Van de Waeter, épouse Arnoud, 44 ans, de Croix.

WATTRELOS

BLESSÉ AU TRAVAIL. — A la briqueterie Virnot, l'ouvrier Jules Baert, 30 ans, a été atteint par la chute d'une brique et s'est fait une plaie contuse de l'index gauche nécessitant un repos de 12 jours.

BUREAUX DE LA MAIRIE. — A l'occasion des fêtes du Nouvel An, les bureaux de la mairie seront fermés, vendredi, samedi et dimanche. Seul le bureau de l'Etat Civil sera ouvert samedi matin de 10 à 11 heures.

A.C. DU CAPREAU. — La section des anciens Combattants du Capreau, organise le dimanche 24 janvier un jeu de dés monstre avec plus de mille francs de lots divers. Ce jeu aura lieu au profit de la Caisse de secours de la section, au siège « Café Smeesters », rue Louise-Marie.

A LA MUSIQUE MUNICIPALE. — La Société a appris le décès de Mme Hélène Lecuille, épouse de Jules Laebens, membre actif de la Musique municipale.

En cette circonstance, la Société adresse à M. Laebens, ses sincères condoléances.

Elle invite tous ses membres qui seraient disponibles à assister en tenue civile, aux funérailles qui auront lieu vendredi 1er janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Maclou (Centre).

Assemblée à la maison mortuaire, coteur Saint-Liévin, 10/9, à 9 h. 30.

NOMINATION DES COMMISSAIRES REPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Par arrêté préfectoral du 21 décembre 1925, les contribuables ci-après désignés sont nommés commissaires répartiteurs des contributions directes de la ville de Wattrelos pour l'année 1926, savoir :

Contribuables résidents : MM. Ernest Debonneville, Carlos Destontaine, Henri Lefebvre ; Suppléants : MM. Henri Hage, Henri Miliet, Gustave Jonville.

Contribuables non résidents : MM. Adolphe Nys et Gustave Debenne, à Roubaix ; Suppléants : MM. Achille Debenne, à Sains-du-Nord, et Achille Dujardin, à Roubaix.

NÉCROLOGIE. — L'obit du mois de M. Henri Drouiez, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, décédé à Wattrelos le 16 novembre 1925, dans sa 32e année, après une longue maladie contractée au front, aura lieu à Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Beaulieu), le 2 janvier 1926. 22652

SERVICE DE LA VOIRIE. — Jeudi, à 16 heures (au lieu de vendredi), M. Vasseur, directeur de la voirie de Wasquehal, se trouvera à la mairie pour fournir des renseignements aux intéressés, notamment sur les demandes d'autorisation de construire.

ALLOCATIONS AUX FAMILLES NOMBREUSES. —